

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BELLIER, Place de la Bourse, 35 ; A. EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annances, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAYAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

15 Mai 1879.

LES LOIS FERRY.

Les arguments des adversaires de la liberté d'enseignement ne brillent point par la nouveauté. Nos républicains monopoleurs ne font que reprendre, sans les rajouter aucunement, les thèses soutenues par les prétendus libéraux du temps de Louis-Philippe.

C'est à l'ancien régime qu'aujourd'hui comme alors on va demander des armes contre la liberté et le droit commun, à cet ancien régime dont les libéraux et les républicains, avec la bonne foi qui les distingue, nous accusent souvent de vouloir la restauration.

Il est donc utile de rappeler ce que les catholiques et les royalistes répondaient, il y a trente-cinq ans, aux partisans du monopole de l'Etat en matière d'enseignement. C'est ce que fait aujourd'hui l'Univers, en empruntant aux débats parlementaires du régime de 1830 des citations qui s'adaptent merveilleusement aux discussions présentes.

Nos républicains de 1879 copiaient servilement leurs devanciers. Incapables de rien imaginer de nouveau pour justifier leurs attentats contre les droits de la famille et la liberté de l'Eglise, ils en sont réduits, jusque dans les moindres détails, à jouer le rôle de plagiaires.

Ainsi, quel bruit n'ont-ils pas fait à propos des ordonnances de 1828 ! M. Jules Ferry, et tous ceux qui applaudissent à ses projets de loi, ont trouvé piquant de mettre la proscription des ordres religieux sous la protection de la mémoire vénérée de Charles X. Eh bien, en cela même ils n'ont été que des imitateurs, et voici comment, dès 1844, Montalembert, qui n'était pourtant pas un partisan enthousiaste de l'ancienne monar-

chie, flétrissait cette injuste, disons mieux, cette inepte prétention :

« Ah ! messieurs, s'écriait-il, cette dernière iniquité m'a révolté jusqu'au fond de l'âme. A la différence de plusieurs des membres de la commission, je n'ai jamais servi ni connu le roi Charles X ; mais je les défendrai contre eux et leur dirai : Contentez-vous de l'avoir détroné ; laissez-le dormir tranquille dans sa tombe étrangère, et n'allez pas déshonorer sa mémoire en lui imputant la responsabilité d'actes qui, vous le savez mieux que personne, lui ont été arrachés malgré lui. Oui, M. le comte Portalis sait fort bien que le consentement du roi Charles X n'a été obtenu que moyennant la concession de 4,200,000 fr. de bourses annuelles aux petits séminaires destinés à augmenter le nombre des prêtres. »

Tout le monde sait, en effet, que les Ordonnances de 1828 furent « arrachées » — c'est bien le mot — au roi Charles X par le libéralisme ; tout le monde sait qu'il ne céda qu'à la nécessité et à la crainte des conséquences qu'un refus de sa part aurait pu entraîner.

L'Université était, d'ailleurs, à cette époque, en pleine possession du monopole qu'avait voulu lui assurer son fondateur, et depuis lors ce monopole a été détruit. D'autre part, la religion catholique était la religion de l'Etat, et, par suite, les Ordonnances, toutes regrettables qu'elles fussent, ne pouvaient produire les résultats désastreux auxquels donnerait lieu aujourd'hui l'interdiction qui viendrait frapper les associations religieuses.

Et l'argument des droits de l'Etat, des libertés de l'Etat, comme dit le chef de la majorité ! Ici encore, les républicains de 1879 ne sont que des imitateurs et des plagiaires. Ils pillent sans vergogne les arguments et même les phrases des vieux libéraux de 1830. L'expression : Libertés de l'Etat, est la seule nouveauté.

Ecoutez la grave parole de Berryer rappelant à ceux-ci les changements survenus dans la constitution de la société française :

« Je vois toujours avec peine, dans un pays qui a traversé tant d'événements féconds en révolutions contraires, tant de changements dans sa constitution, dans son organisation générale, je vois avec peine une confusion perpétuelle entre les sentiments, les pensées, les lois d'époques si diverses, et comme un retour perpétuel du temps présent vers les temps anciens, vers les institutions et les opinions anciennes. »

Quant aux droits de l'Etat en matière d'enseignement, Montalembert disait :

« Jamais, dans les Etats les plus absolus, depuis que le christianisme a transformé le monde, on n'avait revê jusqu'à nos jours cette intervention directe et exclusive de l'Etat dans l'éducation. Cette funeste doctrine ne se fonde, dans le passé, que sur l'autorité de Minoos, de Lycurgue et de Robespierre, c'est-à-dire sur la fable, le paganisme, et sur quelque chose de pire que le paganisme. »

Toujours et partout, quel que fût le degré de l'autorité que l'Etat se réservait sur l'éducation, dans les pays protestants comme dans les pays catholiques, on a vu cette œuvre spécialement consacrée à l'Eglise, au clergé, qui a ses règles, ses obligations, ses traditions, sa raison d'être indépendante de l'Etat, et qui mettait ainsi la conscience et la famille à l'abri des orages des révolutions, des variations et des excès de l'ordre temporel.

Aujourd'hui où l'Eglise ne règne plus que sur une partie plus ou moins considérable de la société, il est juste que les intelligences qui repoussent son autorité trouvent d'autres ressources, et la liberté y pourvoit sans difficulté et sans doute. Mais ce n'est pas là ce qu'on veut. »

Non, ce n'est pas là ce qu'on veut en 1879, plus qu'on ne le voulait en 1844 et 1845. Mais c'est ce qu'exige le principe sur lequel repose « l'Etat moderne », et ce que nous doivent les libéraux et les républicains au nom de leurs propres doctrines.

A la tyrannie de l'Etat, nous opposons la liberté et le droit commun. (Union.)

Chronique générale.

Au milieu des angoisses du présent et des craintes de l'avenir, on ne sait vraiment comment qualifier l'assurance avec laquelle un ministre de la République, parlant aux habitants de la seconde ville de France, disait dimanche :

« Nous avons enfin un gouvernement fort ; nous avons donné à la patrie la grandeur et la prospérité. »

La grandeur, nous n'y prétendons guère, hélas ! quant à présent, et ce n'est pas du régime républicain que nous l'attendons ; ce serait trop exiger de lui que de la lui demander. — Mais la prospérité matérielle nous a été si souvent promise qu'il n'est pas inopportun d'opposer à l'optimisme, ou plutôt à l'aveuglement de M. Tirard, les faits qui se déroulent sous nos yeux et que chacun peut constater comme nous : les grèves, par exemple, qui éclatent successivement dans nos centres ouvriers, tristes symptômes de la crise industrielle qui sévit en France ; l'énorme et ruineuse infirmité de nos exportations comparées au chiffre croissant des importations étrangères ; les souffrances de l'industrie lyonnaise, cette industrie dont s'honore la France !

Etait-ce bien le moment de parler de prospérité ?

Il se peut, après tout, que la fabrication des doublés d'or ne chôme pas, et que sous ce rapport M. Tirard voie tout en beau, car il est orfèvre, M. Tirard.

Dans son enthousiasme pour les bienfaits de la République, le brave ministre, qui devrait cependant savoir compter, a laissé échapper cette exclamation à propos de la rançon payée à l'Allemagne :

« On demandait cinq milliards, on en a obtenu cent ! »

C'est une légère erreur de 57 milliards, car le chiffre total des souscripteurs de l'emprunt n'a jamais dépassé 43 milliards, et encore sont-ce des milliards sur le papier,

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

UN BON SAMARITAIN.

(Suite.)

A Dissentis et aux environs, c'était un bruit, un tumulte de gens de guerre tel qu'on n'en avait certainement pas vu de pareil en ce pays depuis les grandes invasions des peuples barbares. L'armée russe, en pleine retraite, réunissait ses dernières forces pour prévenir un mouvement des Français, que l'Oberalp sur les flancs des vaincus. Des troupes autrichiennes arrivées de Goire et de l'Engadine devaient seconder ces dispositions. A Dissentis, la discipline militaire avait rétabli l'ordre. Dans la matinée, le général autrichien de Plinzigau était arrivé avec un nombreux état-major, et d'heure en heure débouchaient dans les rues de nouveaux régiments, enseignes déployées et musique en tête. Arrivés sur la place du Marché, ils faisaient halte pour prendre des vivres et des munitions, puis ils allaient continuer leur route dans la direction de Ruseras.

Derrière les rangs d'un régiment autrichien qui se courbait en un arc immense pour maintenir libre la grande place, devant le corps de garde, une foule de curieux se pressaient le long des maisons du marché. Il n'y avait là toutefois que peu de figures insignifiantes : on pouvait remarquer un sentiment sérieux, de l'irritation même dans les regards des hommes, et ça et là, parmi les groupes, les gens parlaient bas et avec une certaine animation. Plus d'un poing serré servait de commentaire à quelque menace proférée à demi-mot, et des larmes brillaient dans les yeux de plus d'une femme ; mais l'indignation, impuissante contre l'injustice, était obligée de se dissimuler, et la pitié seule ne pouvait rien pour le pauvre Conrad aux chamois, bien connu dans la vallée, qui allait être passé par les armes. Les autorités militaires semblaient retarder volontairement l'exécution afin de laisser grossir la foule des spectateurs. Ne voulaient-elles pas frapper un grand coup et donner un terrible exemple ?

— C'est fini... il n'y a maintenant plus rien à faire, dit à l'oreille de son voisin un homme aux larges épaules et à la jaquette brune des chasseurs de chamois de l'Oberland ; la chose eût peut-être été facile nier, au milieu du désordre ; mais voici qu'aujourd'hui tout est de nouveau tiré au cordeau comme pour une parade.

Celui auquel s'adressaient ces paroles et qu'on

pouvait reconnaître, malgré son accoutrement de chasseur de Glaris, pour l'ami de Conrad, ne semblait se ranger qu'avec peine à cette opinion. Il répondit entre ses dents, avec une imprécation de colère :

— Il y en a un pourtant auquel nous devons donner son compte !... Vois comme l'infâme coquin se dandine là-bas, souriant et ricanant dans sa barbe...

En disant ces derniers mots, Jost indiquait la porte de la maison communale, devant laquelle l'espion autrichien allait et venait d'un pas qui affectait la plus parfaite indifférence.

— Oh ! attends encore, dit le camarade avec amertume ; avant demain, il saura à quelle distance vise l'œil et porte la balle d'un chasseur des Grisons...

— Ou combien pèse le poing d'un montagnard d'Uri, reprit Jost ; ce serait faire trop d'honneur à ce lâche que de lui envoyer une noble balle de carabine.

Le son voilé d'un tambour drapé de noir interrompit ce dialogue précipité. Débouchant à l'angle d'une rue, deux compagnies de grenadiers firent conversion à droite et à gauche en remontant la place ; entre elles marchaient six chasseurs styriens, la courte carabine au bras. Bientôt un officier commanda : Halte ! et le son lugubre du tambour de deuil cessa de se faire entendre.

— Voilà le commencement de la fin ! s'écria Jost avec un soupir et en pressant ses deux mains contre son cœur. Si je pouvais au moins trouver une prière pour l'âme de notre pauvre ami !... Mais, vois donc comme ce maudit gredin cligne des yeux et sourit, dans son infernale satisfaction... Va, le diable ne rira pas autrement quand ton âme lui arrivera au fond de l'enfer.

— Allons, puisqu'il n'y a plus rien à faire, visez au moins juste, chasseurs noirs de Styrie, murmura le Grison. Vois pourtant, Jost ; ces braves soldats ont l'air de penser qu'ils aimeraient tout autant utiliser d'une autre manière leurs carabines, fût-ce même en s'exposant au feu de l'ennemi... Mais, Dieu du ciel ! voilà qu'on l'amène.

Conrad s'avavançait en effet, la main droite appuyée sur le bras d'un prêtre, vers le seuil de la maison communale. Par suite de la blessure qu'il avait reçue à la cuisse, il marchait d'un pas mal assuré ; mais sa figure, bien que fort pâle, était calme.

Par un mouvement spontané, toutes les têtes se découvrirent, et un murmure mêlé de colère et de compassion s'éleva du milieu de la foule. Le religieux indiqua du doigt l'espion à Conrad, l'exhortant encore à pardonner, avant de quitter cette terre, à son accusateur.



de simples souscriptions écrites et non des versements effectifs, car la fortune de la France et même celle de l'Europe n'y auraient pas suffi.

Une telle exagération dans la bouche d'un ministre du commerce, une telle ignorance des faits contemporains s'explique par les antécédents de cet estimable fabricant qui n'était nullement préparé par son éducation et par ses études à figurer dans un conseil de ministres, et à qui le caprice populaire a rendu le mauvais service de le porter tout à coup sur un niveau où il est mal à l'aise. *Ne sutor ultra crepidam.*

Le comité présidé par M. Chesnelong se réunit chaque jour pour recevoir les communications qui lui sont faites au sujet du pétitionnement contre les lois Ferry. D'après les avis transmis des départements, la polémique des journaux de la droite et de deux journaux libéraux, contre ces projets de loi, a exercé sur l'opinion publique et sur le Sénat une très-heureuse influence.

La commission des tarifs continue, à sa façon, à protéger l'industrie française et le commerce national.

Dans sa dernière séance, elle a notamment « protégé » les fabricants de cirage, en abaissant les droits à 4 fr. (les 100 kil.). En revanche, elle incline (pour faire plaisir à M. Menier, sans doute) à réduire de 4,16 à 0,06 par kilog. le droit sur le beurre de cacao.

Pourvu, au moins, que le public gagne quelque chose à la satisfaction de MM. les chocolatiers !

Le très-honorable M. Bonnet-Duverdier vient de comparaître par devant ses électeurs de la troisième circonscription de Lyon, afin de rendre compte de la manière dont il a exercé son mandat de député pendant la première partie de la session actuelle.

Ce que M. Bonnet-Duverdier a fait à la Chambre est fort peu de chose. S'il n'était point sans-culotte, nous constaterions qu'il a surtout employé son temps à user ses pantalons sur l'avant-dernier banc de la première travée de gauche, où il siège mélancoliquement en la seule compagnie du citoyen Ordinaire.

Aussi le député de Lyon a-t-il bien vite énuméré ses glorieux travaux, lesquels se résument dans quelques votes profondément républicains. Puis il s'est donné le plaisir de donner à l'opportuniste quelques bons coups de cette patte habile à fouiller les caisses démocratiques.

Blanqui a eu les principaux honneurs du discours. La non-insertion de l'élection de Bordeaux au *Journal officiel* constituée, a dit le citoyen Bonnet, un empiètement du pouvoir exécutif sur le pouvoir législatif, un outrage au suffrage universel, une audacieuse mise en pratique de la candidature officielle. La Chambre ne peut qu'admettre dans son

— Mon pardon lui est parfaitement inutile, répondit le condamné d'une voix haute et ferme ; le jugement de Dieu l'attend.

Ces paroles, dites avec assurance, allèrent au cœur des soldats, et un léger murmure d'approbation courut dans les rangs, pendant que les chasseurs styriens portaient spontanément l'arme en l'honneur de celui qui allait mourir.

Il y eut alors un moment de silence solennel, qu'interrompit tout à coup un bruit précipité de pas de chevaux.

Un jeune aide de camp arrivait à toute bride, escorté de deux dragons, par la grande route qui remonte la vallée. La foule serrée, compacte, s'entr'ouvrit devant ces chevaux lancés au grand galop.

— Halte, camarade ! dit, à l'officier qui commandait les grenadiers, l'aide de camp en mettant pied à terre devant la maison communale. Vous aurez bientôt de meilleure besogne à faire que celle-là.

Puis il donna la bride de son cheval à l'un des dragons qui l'avaient escorté, monta rapidement les degrés de l'escalier et franchit le seuil de la porte.

— Que signifie tout ceci ? chuchota Jost à l'oreille de son ami non moins étonné que lui. Les Français arriveraient-ils déjà ?

— Je ne sais, répondit le chasseur grison ; mais

sein le détenu de Clairvaux ; pourquoi le repousserait-elle ? « Ceux qui, comme Blanqui, se sont insurgés, l'ont fait avec raison et parce qu'ils y étaient forcés pour conquérir le suffrage universel. Si le suffrage universel était menacé, il faudrait recourir de nouveau à l'insurrection. »

Le commissaire de police présent à la réunion a feint de ne pas avoir entendu cet appel à l'émeute.

Abordant ensuite l'examen des projets de loi Ferry, M. Bonnet-Duverdier a fait ressortir la nécessité de l'application de l'article 7 dénoncé par M. Clémenceau comme inefficace, insuffisant et dangereux. Quant au budget des cultes, il en demande la suppression. Le volontariat et l'inamovibilité de la magistrature doivent être également supprimés.

Après le discours de M. Bonnet-Duverdier, un citoyen a pris la parole pour proposer un vote de remerciements au député de Lyon. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité. Ainsi donc, le très-honorable M. Bonnet-Duverdier rentrera à Versailles emportant la caisse... je me trompe... la confiance de ses électeurs.

La Chambre gardera son Bonnet ; elle restera coiffée de son Duverdier. Les citoyens de Lyon entendent qu'elle conserve cette coiffure incommode mais obligatoire.

Dans la Nièvre et dans d'autres départements limitrophes, on commence à faire circuler, pour y recevoir des adhésions, des formules de pétitions aux sénateurs et aux députés, pour leur demander de fixer définitivement une fête nationale de la République.

Le public paraît avoir peu de goût pour ce genre de pétitionnement.

Dans la plupart des localités dont les municipalités ont interdit par avance les processions de la Fête-Dieu, les habitants adressent des protestations, soit à leur député, soit à l'autorité supérieure du département.

Dans une ville du Midi, où l'on est aussi catholique que républicain, le maire a été obligé de retirer son arrêté municipal sur les processions.

Le *Journal officiel* a publié hier un décret du Président de la République nommant M<sup>r</sup> Isoard, auditeur de Rote, à l'évêché d'Annecy, vacant par le décès de M<sup>r</sup> Magnin.

La cour d'assises de la Seine, statuant définitivement, a condamné hier mercredi la *Révolution française* à trois mois de prison et 3,000 fr. d'amende, pour outrage à la religion.

La cour, statuant par défaut, avait précédemment condamné ce journal à huit mois de prison et 6,000 fr. d'amende.

Il se passe sans doute quelque chose de grave... Vois comme l'espion cherche à se faire petit et à se dissimuler là-bas, contre le mur !

— Attention ! reprit Jost en attachant sur son ennemi un regard brillant de satisfaction. Tenons-nous prêts. N'oublie pas le signal à faire aux camarades.

Mais, à ce moment, l'attention du jeune homme fut détournée de l'objet de sa haine par un spectacle inattendu.

Suivant la route de la montagne et se dirigeant vers la place, arrivait une étrange caravane qui rappelait presque la fuite en Egypte.

Sur un âne, qu'un vieux moine à l'air vénérable conduisait par la bride, était assise une jeune femme au teint pâle et fatigué, un nourrisson entre les bras ; à côté marchait le frère lai, tenant par la main la petite fille étrangère.

— Miséricorde de Dieu ! s'écria Jost, voilà Marthe et Ambroise ! Oh ! c'en est trop pour moi, je ne saurais voir cela.

Il se cacha la figure dans ses mains, et un torrent de larmes s'échappa de ses yeux, qui n'avaient brûlé jusque-là que du feu de la colère et de la vengeance.

(A suivre.)

M. Ferry jugé. — M. Clémenceau, faisant allusion au récent discours de M. Jules Ferry, a dit au cirque Fernando :

« M. Ferry eût mieux fait de parler moins haut, car « si on lui eût appliqué la loi Blanqui » qui comme il le méritait, ayant fait le 4 septembre dans les mêmes conditions, il » serait aujourd'hui le compagnon de celui-là du détenu de Clairvaux. »

M. Gambetta est, paraît-il, fort mécontent du discours de M. Clémenceau.

La *République française* n'a consacré que vingt-cinq ou trente lignes de résumé à ce manifeste de l'extrême gauche, et une demi-ligne d'appréciations.

Voilà déjà que non-seulement les catholiques sont pris à partie, mais les protestants eux-mêmes sont accusés d'être des cléricaux, et même cent fois pires que les cléricaux.

On lit dans le dernier numéro de la *République démocratique et sociale* :

« Les calotins du protestantisme, qui sont encore cent fois plus détestables que ceux de la papauté, ont tenu, ces jours-ci, un congrès. Il paraît qu'ils prétendent nommer les professeurs de théologie protestante dans nos facultés, et leur réunion a pour but de protester contre deux nominations qui ont été faites sans leur conseil et sans leur assentiment. Voyez-vous ça ? Dieu me pardonne, je crois que ceux-là aussi veulent parler en maîtres. Vous saurez, mes petits pères, que si nous rabrouons les papistes, ce n'est pas pour passer les mêmes choses aux parpaillots. Retournez expliquer votre Bible et donnez-nous la paix. »

On voit qu'avec le système des radicaux, il n'y aura bientôt plus que les libre-penseurs qui auront les coudées franches.

## Etranger.

ANGLETERRE. — On écrit de Londres, 42 mai, soir :

« Des renforts, toujours des renforts pour le Cap, voilà ce qui cause une grande fureur dans les rangs des libéraux. Cette campagne va coûter 45 millions sterling. C'est énorme, et encore n'est-on pas certain d'en finir avec les Zoulous. On en terminera bien avec Cetywayo, mais avec son peuple ? Les Zoulous sont fiers, paresseux, incapables de comprendre la moindre notion d'une administration basée sur la perception d'impôts. Cetywayo disparu, d'autres chefs exciteront ces sauvages à se révolter et, c'est ce qui est important, il y aura toujours des colons allemands qui leur vendront des armes et leur donneront d'utiles notions de stratégie. »

On va envoyer 5,000 hommes, ce qui portera l'effectif à 49,000 hommes, et on garde en réserve 4,000 hommes qui, en cas de besoin, devront être embarqués à la fin de juin.

ALLEMAGNE. — On écrit de Hambourg à la *Gazette de Francfort* :

« Une douzaine de personnes, parmi lesquelles figurent deux femmes, ont été arrêtées pour avoir répandu le journal *la Liberté*, publié à Londres par le socialiste Most. »

Il paraît que le colportage était très-animé, car on n'a pas seulement trouvé des exemplaires du journal interdit au domicile des personnes arrêtées, mais on en a découvert aussi un très-grand nombre à bord d'un navire anglais. »

AMERIQUE. — La Chambre des représentants des Etats-Unis d'Amérique du Nord vient de rejeter un projet de loi tendant à imposer le revenu.

## Chronique militaire.

La revue dans laquelle seront distribués les nouveaux drapeaux de l'armée française aura lieu au commencement de septembre, et probablement à Vincennes.

Tous les régiments de l'armée active, les 145 régiments de l'armée territoriale, la

garde républicaine, la gendarmerie mobile, les sapeurs pompiers, l'infanterie et l'artillerie de marine seront représentés à cette revue.

Chaque régiment sera représenté par une députation composée de 1 officier supérieur, 2 capitaines, 1 lieutenant, le sous-lieutenant porte-drapeau et 12 sous-officiers, caporaux et soldats choisis parmi les décorés ou médaillés.

Les manœuvres de brigade avec cadres qui doivent être exécutées par le 4<sup>e</sup> corps d'armée, auront lieu entre Rambouillet et Poissy, dans la 1<sup>re</sup> quinzaine de juin.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Théâtre. — On nous écrit de Rouen que M. Maubant, bien secondé par M<sup>lle</sup> Jenny Rose, a obtenu un succès tout à fait hors ligne dans le rôle de Louis XI.

Il a rompu avec la tradition de Ligier, qui jouait un peu trop en dedans, et a donné au rôle un aspect inattendu.

La salle croulait sous les applaudissements.

Nous apprenons que le succès du grand artiste n'a pas été moindre au Havre et à Caen.

À notre tour d'applaudir M. Maubant, ce comédien de la vieille roche, qui depuis longtemps possède toutes les traditions de notre première scène française.

La présence de l'éminent sociétaire est un véritable événement pour le théâtre de Saumur.

Le taux de l'indemnité à payer par les cultivateurs aux soldats mis à leur disposition a été fixé par le ministre de la guerre à 4 fr. 70 par jour, plus la nourriture en nature.

Par jugement en date du 1<sup>er</sup> février 1879, le tribunal de première instance de Saumur a déclaré l'absence du sieur Varice (Camille), ouvrier menuisier, ayant demeuré avant 1841, en la commune de Varennes-sous-Montsoreau, où il est né.

Saumur, 44 mai 1879.

Monsieur le Rédacteur,

Votre numéro de lundi dernier nous fait connaître le vœu du Conseil municipal de Saumur, au sujet des processions.

Notre Conseil municipal étant, comme chacun sait, incapable d'agir sans droiture, puisqu'il est républicain, incapable aussi d'agir sans de profondes et convaincantes raisons, car il ne rentre pas dans la catégorie des ignorants, serait-il possible de savoir de quel point il est parti pour arriver à conclure que les processions doivent être supprimées ?

Part-il du principe de la liberté des cultes ? S'appuie-t-il sur la liberté de conscience ? Invoque-t-il le principe de la liberté individuelle ?

Recourt-il à quelque autre liberté ? Car enfin il n'est pas supposable qu'en République un Conseil municipal parte d'un autre principe, s'appuie sur une autre base que la liberté.

Evidemment, il pourrait bien venir un doute à l'esprit, et l'on pourrait se demander si l'honorable Conseil municipal a un principe suivant lequel il agit ; mais le doute en pareille matière serait injurieux. Et pourtant !...

Quoi qu'il en soit, Monsieur le Rédacteur, je crois être l'écho des sentiments d'un grand nombre de mes concitoyens en vous exprimant ma curiosité à propos du vœu du Conseil municipal de Saumur, dans sa délibération du vendredi 9 mai 1879.

UN DE VOS LECTEURS.

Le feu contre les processions est ouvert de tous côtés.

Le Conseil municipal de Tours a pris l'initiative ; celui de Saumur l'a suivi dans le même sens. Celui de Lille, mieux inspiré, a rejeté une prohibition qui froisse les sentiments de la grande majorité des citoyens.

Il y a donc un mot d'ordre donné ; d'où vient-il ?

Au Mans, par l'organe de la *Révolution française*, les radicaux invitent le Conseil municipal de cette ville à supprimer les processions. Ce journal a reçu en effet du Mans la note suivante :



« Le bruit courait aujourd'hui au Mans que quelques conseillers municipaux ont été invités, par les délégués de leurs sections, à profiter de la session de mai pour suivre l'exemple du Conseil municipal de Tours, qui vient de voter la suppression des processions sur la voie publique.

Il y a au moins un temple protestant, et la grande majorité du Conseil est républicaine.

Nul doute que le Conseil ne se rende au désir de la population, malgré la grande influence des jésuites, capucins et autres communautés qui ont débordé sur Le Mans depuis la République ! »

Nous ne voulons pas, dit le *Journal du Mans*, prendre au sérieux ces ridicules dénonciations; le Conseil municipal, s'il veut achever de révolter la population de notre ville déjà si profondément indignée des projets Ferry, n'a qu'à suivre les avis des radicaux.

Nous pourrions en dire autant pour Saumur. Si nos édiles veulent rendre encore moins prospère le commerce de notre ville, ils n'ont qu'à réaliser leur vœu : l'interdiction des processions.

Tours. — On lisait, hier soir, dans les *Télégrammes et Correspondances du Figaro*:

« M. le maire de Tours a fait distribuer à son Conseil municipal son projet de budget pour 1880; mais la majorité du Conseil, avant de le voter, exigera l'interdiction officielle des processions. »

Ainsi, le refus du budget, voilà l'épée de Damoclès suspendue sur les administrations, comme naguère sur le maréchal de Mac-Mahon, pour forcer tout pouvoir, grand ou petit, à accepter les projets radicaux.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire*:

« L'*Union libérale* est l'organe officiel de la préfecture et de la municipalité. A titre de lecteur de l'*Union libérale*, nous demandons à M. de Boissy de vouloir bien nous informer exactement de ce qui se passe dans le Conseil municipal de Tours, au moins en ce qui concerne les processions dont l'interdiction nous intéresse. Nous sommes convaincus que les abonnés de l'*Union libérale*, eux-mêmes, ont la même curiosité que nous. »

#### LES DÉNONCIATIONS DE LA Lanterne.

« Un lecteur de Montreuil-Bellay me demande quelle manifestation faire pour témoigner les sentiments de la population à l'occasion du changement de leur brigadier de gendarmerie appelé à une autre résidence, brigadier *badinquin*? »  
« Mettez des drapeaux aux fenêtres en signe de réjouissance. »

Ces lignes sont extraites du dernier numéro de la *Lanterne* qui a paru le dimanche 4 mai, non pas de la grande *Lanterne*, de celle qui éclaire la capitale et nos villes, mais de la toute petite *Lanterne* à l'usage spécial des ruraux.

La *Lanterne de Bocquillon*, nous écrit de son côté un lecteur de l'*Echo Saumurois*, a suspendu un instant son patois ordinaire pour se livrer à une véritable délation à l'égard du brigadier de gendarmerie de Montreuil-Bellay.

Le commandant de cette brigade, en effet, n'est point appelé à une autre résidence, comme l'insinue le correspondant du journal parisien. C'est un brave et loyal militaire qui ne connaît, en fait de politique, que son service. Aussi l'épithète de *badinquin*, accolée à son nom, comme pour en faire un chef d'accusation, est-elle aussi injuste que malveillante. Une semblable dénonciation ne peut provenir que de quelque délinquant en rupture de ban.

Si ce brigadier, ajouterons-nous, a véritablement manifesté des sentiments hostiles au gouvernement actuel, s'il s'est déclaré le partisan d'un régime déchu, que ses chefs sévissent contre lui, car la République ne saurait tolérer ce qu'aucun autre gouvernement ne permettrait. Mais si ce militaire est l'objet d'attaques injurieuses et de perfides calomnies, qu'il soit fait justice d'attaques qui ne tendraient rien moins qu'à briser sa carrière.

Ainsi raisonne, au surplus, M. le préfet de police lorsqu'il s'agit simplement de fausses nouvelles.

Le journal l'*Ordre* ayant publié dans ces derniers temps certains faits inexacts, M. Andrieux lui a adressé, à la date du 9 mai

dernier, un communiqué qui se termine par cette phrase:

« Le préfet de police ne peut laisser s'accréditer les fausses nouvelles publiées chaque jour avec une évidente mauvaise foi dans le dessein de discréditer son administration. *Soucieux d'assurer à sa personne le respect dont il a besoin pour maintenir la sécurité publique*, le préfet de police a le regret d'avertir le journal l'*Ordre* qu'il se réserve de répondre à de pareilles inventions autrement que par des communiqués. »

#### VUE GÉNÉRALE DE LA VILLE D'ANGERS.

Un de nos compatriotes, M. Armand Mollay, qui a pris rang dans le monde artistique d'Angers, vient d'écrire une vue à vol d'oiseau du chef-lieu de notre département.

Rien jusqu'ici n'a été publié en ce genre d'aussi beau et d'aussi complet: la perspective a été rigoureusement observée, aucun monument n'a été oublié, les rues sont tracées avec exactitude, et chaque propriétaire peut reconnaître son immeuble.

Ce plan est rempli de mérite pour aujourd'hui; mais combien il aura plus de charmes encore dans quelques années, alors que des voies nouvelles auront été percées et auront modifié l'aspect de la ville. Que de souvenirs, parfois agréables, son examen rappellera à ceux qui auront fréquenté Angers dans leur jeune âge!

Il serait à désirer que M. Mollay entreprit ce même travail pour sa ville natale. Deux tableaux de même dimension, représentant les deux principales villes du département, seraient le complément obligatoire l'un de l'autre, et ils trouveraient place dans les salons de Saumur et d'Angers et dans ceux de tout l'Anjou.

C'est une œuvre de longue haleine, sans doute. M. Mollay, qui a donné déjà preuve d'une persévérance de longue durée et d'un talent véritable, ne reculera pas. L'écoulement rapide de la première édition de la vue d'Angers sera un encouragement pour qu'il prenne promptement le crayon et réponde au vœu de ses concitoyens (1).

Un congrès de sociétés républicaines d'instruction de l'Ouest doit avoir lieu, à Nantes, au mois de septembre.

#### LES INSPECTEURS MUNICIPAUX.

Il est question de créer un nouveau service spécial d'inspecteurs municipaux, qui seront désignés par les préfets, et qui auront pour mission de vérifier deux fois par an, dans les mairies de toutes les communes de France, la situation des registres de l'état civil, situation dont ils auront à rendre compte directement, dans un rapport, au parquet de chaque arrondissement. Ce nouveau service serait établi pour surveiller et remédier aux lacunes qui ont donné lieu à des plaintes sérieuses dans divers communes où la négligence des municipalités n'est plus à constater.

La Loterie nationale. — Il reste encore dans les magasins de la Loterie nationale 8,000 lots qui n'ont pas été réclamés. La délivrance des lots cesse aujourd'hui jeudi 4 mai.

La Société contre l'abus du tabac vient d'adresser au Sénat et à l'Assemblée nationale une pétition tendant à obtenir une loi d'interdiction aux enfants de fumer en public.

On sait que déjà en Allemagne et en Suisse des règlements relatifs à cette interdiction sont en vigueur.

Un enterrement civil a eu lieu dans la Vienne.

Un grotesque qui se prétend littéraire a cru devoir prononcer quelque chose d'essentiellement civil sur la tombe. Il a dit (nous citons textuellement; il y a des choses qu'on ne saurait inventer): « Quand l'être humain sort tout nu du sein de sa mère, et aussi quand il rentre dans le sein de sa grand-mère, la terre, c'est-à-dire aux deux extrémités de la vie, l'égalité est une loi inexorable. »

On aurait donc, d'après le grotesque en question, cette nouvelle définition:

(1) Le plan d'Angers est en vente à Saumur, au prix de 4 fr., chez tous les libraires.

« La vie est un voyage que l'homme fait du sein de sa mère à celui de sa grand-mère. »

Le contraire serait un peu plus vraisemblable et un peu plus conforme aux lois de la nature.

L'orateur n'a pas parlé de la belle-mère, il a craint de hasarder des propos de comédie.

Que cela ne nous empêche pas de lui offrir, en échange de la sienne, cette autre définition:

« Mère. Celle à qui on doit le jour; sou- vent perfide et orageuse; qui, l'abdomen ceint d'une écharpe, unit les époux devant la loi. » (*Indépendant d'Indre-et-Loire.*)

Nous venons de recevoir le dernier numéro du *Journal des Conseillers municipaux*; il contient des articles très intéressants, entre autres: *Entretiens familiers sur la comptabilité communale*, par un vieux percepteur. — *Etude sur les Commissions administratives des hospices et bureaux de bienfaisance.* — *La caisse des chemins vicinaux.* — *De l'intervention des Maires dans l'exercice du droit de pétition, etc., etc.*

Cet excellent recueil, qui est dans sa deuxième année d'existence, paraît tous les mois sous la direction de M. SOUVIRON, secrétaire-archiviste du Conseil municipal de Paris; il a été récemment recommandé aux municipalités par le Ministre de l'intérieur et par les Préfets. Le *Journal des Conseillers municipaux* traite toutes les questions actuelles qui touchent à l'administration communale, répond à toutes les demandes de consultation que lui adressent ses abonnés, et forme à lui seul un véritable guide du Conseiller municipal, du Maire et de l'Adjoint.

Abonnement, 5 fr. par an. Bureaux à Paris, 85, rue des Martyrs.

#### Théâtre de Saumur.

DIRECTION CHAVANNES.

JEUDI 15 Mai 1879.

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

donnée par

M. MAUBANT

Sociétaire de la Comédie-Française.

LOUIS XI

Drame historique en 5 actes, de

Casimir DELAVIGNE.

M. MAUBANT remplira le rôle de Louis XI.

Distribution: Louis XI, M. MAUBANT; le duc de Nemours, M. CANDE; Coitier, M. BOLAÏ; François de Paule, M. VIALD; Communes, M. DERIEUX; le comte de Dreux, M. BRIZARD; Olivier le Daim, M. BRELET; Tristan, M. LAUZONI; Marcel, M. DACHEUX; le Dauphin, M<sup>lle</sup> GERALD; Marie, M<sup>lle</sup> VASSE; Marthe, M<sup>lle</sup> JENNY ROSE.

Chevaliers, bourgeois, Ecosais, soldats, paysans, etc., etc.

Bureaux à 7 h. 1/4; rideau à 7 h. 3/4.

Le prix des places ne sera pas augmenté.

S'adresser, pour la location, chez M. COUBANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

#### CONSEILS ET RECETTES.

Les titres au porteur sont-ils insaisissables?

Une dame hérite de sa mère. Dans la succession se trouvent des titres au porteur. Ils sont remis entre les mains du notaire liquidateur. Les créanciers de la succession se présentent: ils veulent saisir les titres au porteur. Le peuvent-ils? L'héritière est-elle en droit d'exciper de ce que les titres au porteur, tout comme les titres nominatifs, sont insaisissables?

Telle est la question que le tribunal de Bordeaux vient de résoudre.

Il a déclaré que les titres au porteur, étant des objets mobiliers, étaient susceptibles d'être frappés d'une saisie. En conséquence, la vente des titres au porteur déposés en l'étude du notaire a été ordonnée sur la requête et au profit de la succession.

Nettoyage des cadres dorés. — Enlever, à l'aide du plumeau, la poussière qui recouvre le cadre doré. Mélanger ensemble deux ou trois blancs d'œufs bien battus et 15 à 20 grammes d'eau de javelle. Tremper une brosse douce dans ce mélange et frotter légèrement le cadre, surtout dans les parties où la dorure a le plus perdu de son éclat. Essuyer avec précaution.

#### Faits divers.

Si l'on en croit M. Ponet lui-même, la police de Paris ferait une vraie fête au directeur de la *Comédie politique* de Lyon, — le *Triboulet* de là-bas, — qui est de passage dans la capitale.

Toujours est-il que, depuis son arrivée à Paris, le directeur de la *Comédie politique* paraît être consciencieusement « filé » par les agents de M. Andrieux.

Le truc ingénieux qu'un de ces agents aurait imaginé pour faire la connaissance de M. Ponet mérite d'être conté.

Dès le lendemain de son arrivée, à neuf heures du matin, un homme se présente à l'hôtel où M. Ponet est descendu.

M. Ponet demanda-t-il au concierge de l'hôtel, sur le ton dégagé de quelqu'un qui connaît beaucoup celui qu'il demande.

Un garçon l'accompagne jusqu'à la porte. Il frappe.

Entrez!

C'est vous qui êtes M. Pioney, dit l'inconnu en estroplant le nom, qu'il prononçait tout à l'heure avec tant de netteté.

Je suis M. Ponet. Que désirez-vous?

Je viens pour l'habit que vous avez demandé.

Je n'ai pas demandé d'habit; vous vous trompez.

Mais, remarquant l'insistance du regard que le visiteur attaché sur lui, sachant d'ailleurs combien il doit se méfier, M. Ponet ajoute:

Au fait, je n'ai pas demandé d'habit, mais puisque vous voilà, j'en profite. Tenez, prenez-moi mesure.

L'homme, visiblement embarrassé, cherche en vain son mètre; il ne le trouve pas; il se trouble sous l'œil ironique de son interlocuteur.

J'ai oublié mon mètre; je vais le chercher...

Inutile, je passerai chez vous. Donnez-moi seulement votre carte et votre adresse.

L'inconnu se relouille, toujours en vain.

Je n'ai pas de carte, balbutie-t-il péniblement, et il prend la porte en toute hâte, avant que M. Ponet, qui était en bras de chemise, ait eu le temps d'en savoir plus long.

La connaissance était faite.

Dernièrement, ceci se passe à une vingtaine de lieues de Paris, le conseil municipal était assemblé. Il devait se composer de onze membres, et chacun des onze conseillers municipaux, en faisant le compte du conseil, ne trouvait que dix personnes, parce qu'il oubliait de se compter lui-même.

L'épreuve recommença plusieurs fois, et toujours avec la même abnégation de la part de celui qui faisait le recensement.

Comment cela peut-il se faire? dit l'un. Nous sommes au complet, et cependant il manque un conseiller.

J'ai mon idée, répondit un autre; il n'y a pas besoin d'aller chercher midi à quatorze heures. Attendez-moi une seconde.

Il part et revient au bout de quelques minutes avec une motte de beurre qu'il place sur la table du conseil.

Que chacun de nous, dit-il, mette son doigt dans ceci, et nous verrons bien combien il y a de trous.

Ce mode de calcul fut adopté. On compta onze trous, et à l'avenir le conseil municipal a un instrument de précision pour vérifier le résultat de l'appel nominal.

Parfaitement authentique, malgré son invraisemblance, cette histoire n'a été modifiée que sur un point; à savoir que, si c'est dans le produit d'une vache que MM. les conseillers ont mit les doigts, ce n'est pas précisément dans du beurre.

#### Dernières Nouvelles.

M. Madier de Montjau doit présenter, au nom de l'extrême gauche, un amendement à l'article 7 des lois Ferry, tendant à supprimer le droit d'enseigner à toutes les congrégations religieuses sans exception.

Il se confirme que le ministère n'attendra pas l'interpellation de M. Clémenceau pour se retirer, et déjà on parle de MM. Fournier, Wilson et Brisson pour remplacer M. M. Waddington, Léon Say et Lepère. M. de Freycinet prendrait la présidence du conseil, M. Lepère remplacerait M. Ferry à l'instruction publique; Ce serait un ministère Gambetta sous Gambetta.

Il est question de créer définitivement un ministère des cultes, qui serait confié, dit-on, à un député du Jura très-avant dans les bonnes grâces de M. Jules Grévy.

#### LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux

« obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. »  
— Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

#### SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

#### REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée,



